

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Reconstruction du pont de la Casaluna sur la RD39 (Commune de Gavignano - Haute-Corse)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6. Infrastructures routières a/ Construction de routes classées dans le domaine public (...) non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Reconstruction du pont supportant la RD39 pour franchir la rivière de la Casaluna (portée de 52,5 mètres). Projet soumis à autorisation Loi sur l'eau au titre des rubriques: - 2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles (D) - 3.1.1.0 Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau (A) - 3.2.2.0 Installations, ouvrages, (...) dans le lit majeur d'un cours d'eau (D)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Lors des fortes intempéries de novembre 2016, l'ouvrage permettant le franchissement de la Casaluna par la RD39, a été emporté par une crue et ses embâcles. L'ouvrage initial était un pont constitué de 5 arches à la transparence hydraulique limitée. Afin de maintenir les circulations routières sur la RD39, la collectivité a mis en place un pont provisoire.

La collectivité de Corse envisageait dans un premier temps de reconstruire l'ouvrage à l'identique en reconstituant l'arche principale qui fut emportée. Toutefois, une étude hydrologique sur le bassin versant du Golo réalisée au printemps 2018 a réévalué le débit centennal de la Casaluna à 640 m³/s pour une capacité du pont estimée à 275 m³/s. Aussi, la collectivité s'est engagée à:

- Démolir l'ancien ouvrage,
- Reconstruire l'ouvrage en assurant une transparence hydraulique pour le débit réévalué centennal,
- Reprendre le tracé de la RD39 sur un linéaire de 156 m pour raccorder l'ouvrage neuf de part et d'autre à la route,
- Démolir le pont provisoire et reconstituer les berges à leur état naturel.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de reconstruire l'ouvrage d'art afin de permettre les circulations routières sur la RD39 dans des conditions normales et sécurisées tout en assurant une transparence hydraulique du nouvel ouvrage d'art pour le débit réévalué centennal.

Le projet prévoit le maintien des circulations routières pendant les travaux et un respect des milieux aquatiques et des milieux naturels associés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage de l'opération est envisagé comme suit :

- Démolition de l'ancien ouvrage,
- Arase des blocs existants,
- Fouilles sous couvert de blindages éventuellement,
- Réalisation des fondations,
- Réalisation des culées, bossages d'appui et murs d'habillage, de pile,
- Assemblage des poutrelles, mise en place des poutres, mise en place des coffrages perdus puis coulage du hourdis,
- Réalisation des longrines,
- Réalisation de l'étanchéité et de la chaussée,
- Mise en place des équipements : garde-corps...,
- Mise sur appui définitif de l'ouvrage et mise en œuvre des joints de chaussée,
- Reprise de la chaussée de part et d'autre du nouvel ouvrage pour permettre le rétablissement des circulations

Il faut souligner que la structure métallique complète du pont provisoire sera retirée d'un seul bloc en la faisant coulisser hors des culées et sans intervention dans le lit de la rivière. Le démontage et l'évacuation des éléments constitutifs se fera ainsi sans aucun contact avec le milieu aquatique.

Les travaux se dérouleront sur une durée de 6 mois avec une période préparatoire estimée à 3 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau pont sera de type "pont à poutrelles enrobées". Constitué de deux travées pour une portée totale de 52,5 m et une largeur de 7,2m, il permettra les circulations routières sur la RD39 dans les deux sens confondus et sera dimensionné pour ne pas entraver l'écoulement des eaux en cas de crue centennale.

Son insertion paysagère sera garantie du fait de l'épaisseur réduite du tablier.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau incluant une évaluation des incidences Natura 2000.

La Collectivité de Corse a d'ores et déjà missionné un bureau d'études spécialisé en écologie pour réaliser des inventaires faunistiques et floristiques. Cette étude qui démontre que les enjeux écologiques sont limités est consultable en annexe du présent CERFA.

Une enquête publique sera donc réalisée au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques associés.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Type d'ouvrage: pont à poutrelles enrobées	
Longueur du nouvel ouvrage d'art.....	52,5 m de portée
Largeur du nouvel ouvrage d'art.....	7,2 m
Nombre de travées.....	2
Nombre d'appuis.....	2 culées et 1 pile intermédiaire
Longueur de chaussée reprise.....	156 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Le pont de la Casaluna sur la RD39 est situé sur la commune de Gavignano (Haute-Corse)

Coordonnées géographiques¹

Long. __ ° __ ' __ " E Lat. __ ° __ ' __ " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 9 ° 13 ' 23 " E Lat. 42 ° 26 ' 05 " N

Point d'arrivée :

Long. 9 ° 13 ' 24 " E Lat. 42 ° 26 ' 02 " N

Communes traversées :

Gavignano

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pont de Casaluna se situe en bordure de la ZNIEFF de type 2 n° 940004147 "Forêt de Pineto".
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pont de Casaluna se situe en moyenne montagne dans la vallée du Golo. L'ouvrage d'art se situe à 245m NGF.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de Biotope le plus proche est celui de la Biscutella rotgesii Foucaud de Ponte-Leccia, situé à 3,7 km au nord du projet (FR3800912).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La façade littorale la plus proche est située à 27 km environ du projet (côte orientale corse).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc le plus proche est le parc naturel régional de Corse, situé à 5 km à l'Est du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le pont de la Casaluna n'est pas inscrit à proximité d'un monument ou d'un site présentant un intérêt patrimonial ou historique particulier. L'ouvrage d'art détruit n'est pas non plus classé au titre des monuments historiques.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones humides en présence correspondent notamment aux bordures de la Casaluna (Lit de la rivière proprement-dit, fourrés d'aulnes et peupliers bordant la rivière).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gavignano est concernée par le PPRI "Vallée du Golo, Asco, Tartagine" (2BDDTM20000002), approuvé le 20 août 2002. Le projet est toutefois en dehors du PPRI qui ne concerne que la confluence entre la Casaluna et le Golo.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le pont de la Casaluna n'est pas concerné par un site ou des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Gavignano n'est pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de captages AEP sur la commune de Gavignano/
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches sont sur la commune de Corte.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pont de la Casaluna se situe à 350 mètres de la ZPS « Forêts territoriales de Corse » (FR9410113)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la vallée de la Restonica à Corte à environ 25 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été prévu d'effectuer des prélèvements d'eau dans le milieu naturel, que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation. Les faibles besoins associés aux bases vie du chantier seront satisfaits par l'eau provenant de citerne de chantier. Des connexions aux réseaux d'adduction seront également nécessaires par répondre aux besoins d'eau potable (quantités limitées).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation de fondations pour la création des appuis du futur ouvrage. Des sondages seront réalisés afin de qualifier la nature des sols et prendre les mesures adaptées en fonction de la présence d'eaux souterraines. Les mesures seront retranscrites dans le dossier Loi sur l'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, il est prévu la démolition du pont ruiné existant, la construction du nouveau pont à deux travées à poutrelles enrobées et la dépose des tous les éléments constitutifs de l'ouvrage provisoire. Il y aura donc des matériaux excédentaires issus de l'ouvrage provisoire et de l'ouvrage détruit par la crue.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction du nouveau pont nécessite un apport en matériaux provenant du continent (poutres métalliques). Afin de limiter le transport de matériaux, l'acheminement sera effectué depuis le port de Bastia.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à reconstruire en lieu et place un pont détruit par une crue. Seule la phase travaux est susceptible de perturber la temporairement la faune et la flore. Les enjeux relatifs au milieu naturel sont limités et des mesures d'évitement détaillées dans le dossier loi sur l'eau permettront de limiter les effets sur les habitats, la faune, la flore et les continuités écologiques. Des pêches électriques préalablement aux travaux de démolition des ouvrages maçonnés et bétonnés situés au bord du lit mineur sont prévues, afin de « vider » le cours d'eau aux abords de l'ouvrage.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'avoir des incidences négatives durant la phase travaux sur la ZPS « Forêts territoriales de Corse ». Une fois les travaux réalisés, le projet n'aura pas d'incidence négative. Une évaluation des incidences Natura 2000 sera effectuée conformément à l'article R414.23 du CE de l'Environnement. Des mesures ERC (protection des milieux aquatiques, mise en défens, compensation) avec un protocole de suivi pendant le chantier et après la mise en service seront proposées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'avoir des incidences négatives durant la phase travaux sur les zones à sensibilité particulière (ZNIEFF). Sur ces secteurs, des occupations temporaires de petites installations de chantier pourront être déployées. Une fois les travaux achevés, les conditions pour l'environnement redeviendront identiques à celles avant la destruction du pont (2016).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de consommation d'espaces nouveaux, excepté lors de la phase chantier pour le stockage temporaire de matériaux et pour la réalisation d'une aire d'assemblage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site industriel classé SEVESO n'est présent dans la zone d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels comme en témoigne la crue de 2016 qui a détruit le pont à arches initialement en place. Il existe par ailleurs un PPR inondation sur la commune de Gavnano PPR "Vallée du Golo, Asco, Tartagine" Le projet est toutefois en dehors du PPR qui ne concerne que la confluence entre la Casaluna et le Golo.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de génie civil génèrent de façon générale du bruit et de la poussière. Des mesures seront mises en œuvre afin d'éviter tout risque sanitaire. Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de déplacements ou de trafics routiers supplémentaires à ceux rencontrés actuellement sur la RD39.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux sera à l'origine d'émissions sonores. Néanmoins le remplacement de l'ouvrage provisoire (très bruyant lors d'un passage d'un véhicule) permettra de réduire significativement les nuisances acoustiques.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase chantier n'est pas susceptible d'engendrer des odeurs particulières pouvant causer une source de gêne pour les riverains de la RD39.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives. Aucune installation particulière émanant des rejets olfactifs particuliers n'est présente dans l'aire d'étude (raffinerie, papeterie, déchetterie, etc).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par les phénomènes vibratoires.</p> <p>Aucune installation générant des vibrations particulières n'a été recensée à proximité du pont de la Casaluna.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés en période diurne et ne seront pas à l'origine d'émissions lumineuses.</p> <p>Aucune installation générant des émissions lumineuses particulières n'a été recensée à proximité du pont de la Casaluna.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet ne modifiera pas le trafic de la RD39. Dès lors, il n'engendrera pas de rejets atmosphériques supplémentaires à ceux actuellement existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ni la phase travaux, ni la reprise des circulations routières sur le nouvel ouvrage n'engendreront des rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ni la phase travaux, ni la reprise des circulations routières sur le nouvel ouvrage n'engendreront des effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La reconstruction de l'ouvrage d'art et la démolition de l'ouvrage existant vont générer la production de déchets (déchets de démolition) qui seront valorisés et recyclés.</p> <p>En cas d'impossibilité de recyclage, les déchets seront acheminés vers des centres de traitement agréés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à reconstruire un pont routier détruit par une crue en adaptant l'ouvrage à une crue centennale. Une attention particulière sera donnée aux installations de chantier et à leur insertion dans l'environnement (propreté, entretien, etc). De ce fait, il n'est pas susceptible de modifier les perceptions visuelles de façon négative et de porter atteinte au patrimoine architectural culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucune acquisition foncière. Pour les besoins des travaux, des occupations temporaires pour implanter des installations de chantier ou stocker des matériaux pourront être réalisées mais en dehors de secteurs où des activités sont présentes. Le projet n'engendre donc pas de modification ou atteinte aux activités humaines sur ces zones.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'article R.122-5 du code de l'environnement précise que les projets connus « sont ceux qui, ont fait l'objet :
- d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 du code de l'environnement et d'une enquête publique,
-d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public".

Après consultation des avis rendus par l'Autorité environnementale (DREAL CORSE en tant que MRAE, AE-CGEDD) et les autorisations Loi sur l'eau accordées par la DDTM 2B, il n'existe pas de projets en cours à proximité du projet de reconstruction du pont de la Casaluna.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Les effets du projet seront très limités, tant en phase travaux qu'en phase exploitation et resteront circonscrits aux emprises immédiates du nouvel ouvrage.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans les grandes lignes, les mesures prévues par le maître d'ouvrage concernent:

- la mise en place de mesures d'évitement pour préserver la biodiversité (adaptation du calendrier des travaux aux enjeux écologiques du site et aux cycles biologiques des espèces, évitement des zones à enjeux pendant la phase travaux, pêche électrique avant le démarrage des travaux),
- la non-atteinte au milieu aquatique,
- la maîtrise des nuisances et des pollutions de chantier (mesures de protection pour les travaux à proximité avec le milieu aquatique),
- la gestion des déchets de chantier,
- le recyclage des matières des ouvrages démolis.

Les moyens d'éviter ou à défaut de réduire au mieux les nuisances générées par le chantier seront recherchés en amont de la phase de réalisation des travaux et mis en œuvre durant le chantier. Les cahiers des charges des entreprises de travaux seront adaptés afin de prendre en compte l'ensemble des prescriptions liées à la protection des eaux, des espèces, des habitats aquatiques et naturels.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à reconstruire un pont routier détruit par une crue sans consommation d'espaces nouveaux (hormis pour la phase chantier), sans impact pour les milieux naturels et les riverains, sans impact pour la ressource. Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale car les effets négatifs du projet concernent exclusivement le milieu aquatique et les milieux naturels associés. Ainsi la réalisation d'une évaluation environnementale n'apporterait pas de plus value par rapport aux autres procédures qui seront par ailleurs engagées par le maître d'ouvrage (Autorisation au titre de la loi sur l'eau avec enquête publique, Evaluation des incidences Natura 2000).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Volet faune-flore (Biotope, Octobre 2019): Présentation de l'état initial et des mesures environnementales prévues pour éviter, réduire et compenser les effets du projet.

9. Engagement et signature

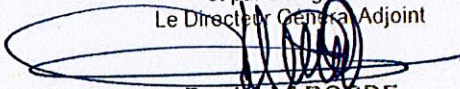
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bastia

le 10 octobre 2019

Signature

Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse
et par Délégation
Le Directeur Général Adjoint



Daniel LABORDE

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus